

DELIBERATION N° 2006/04-02 -AMENAGEMENT DE PARKINGS RUE MARIE MARVINGT : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération n° 2005/10-07 du 17 octobre 2005 désignant le maître d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement de parkings rue Marie Marvingt.

A la suite, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant les travaux à réaliser pour concrétiser ce projet d'aménagement de parkings. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 avril 2006, a examiné les 4 offres reçues. Compte tenu du classement établi selon les critères figurant au dossier, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'Entreprise EUROVIA pour son offre variante.

Le montant du marché s'élève à 294 311,17 € T.T.C.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du groupe Ludres Autrement) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents s'y rapportant, avec l'entreprise ci-dessus désignée.